

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un cas autochtone de dengue confirmé dans l'Hérault

L'Agence régionale de santé Occitanie et la Préfecture de l'Hérault ont signalé un cas autochtone de dengue dans le département de l'Hérault, dans la commune de Clapiers. Cette personne a été prise en charge par son médecin traitant et son état de santé n'inspire aujourd'hui pas d'inquiétude.

La dengue est une maladie généralement bénigne dont les symptômes, proche de ceux de la grippe (forte fièvre, douleurs articulaires, vomissements), peuvent être temporairement invalidants. Cette maladie se transmet par l'intermédiaire d'un moustique tigre (*Aedes albopictus*) préalablement infecté par le virus, il peut alors devenir vecteur de la maladie et la transmettre à une personne saine.

Depuis le début de la période de surveillance saisonnière, la très grande majorité des cas signalés au niveau national sont des cas « importés », en lien avec des voyageurs de retour en France. Un cas est dit « autochtone » quand une personne contracte la maladie sans avoir voyagé en zone contaminée dans les 15 jours précédents l'apparition des symptômes. Compte tenu de ce premier cas « autochtone » identifié dans le département de l'Hérault, le département est placé en niveau 2 du plan national de lutte contre le moustique tigre et dans ce cadre des mesures renforcées de prévention sont mises en œuvre à proximité du cas.

Des mesures renforcées de prévention

Pour éviter une éventuelle propagation du virus, des mesures renforcées de prévention et de surveillance sanitaire sont mises en œuvre. Elles mobilisent les services de l'Etat, de l'ARS Occitanie, de Santé Publique France, ainsi que les professionnels de santé du secteur et l'opérateur de démoustication (EID Méditerranée).

Une enquête épidémiologique de proximité est en cours auprès du voisinage afin d'identifier d'éventuelles autres personnes malades. Les professionnels de santé du secteur sont également sensibilisés au repérage de personnes malades et à leur signalement auprès de l'ARS, pour mobiliser au plus vite les moyens de surveillance et confirmer ou non les cas suspects signalés.

Les conditions météorologiques actuelles dans l'Hérault sont peu favorables à l'activité des moustiques tigres. Pour autant, et sous réserve de conditions adaptées, des actions ciblées de démoustication sont mises en œuvre, autour du lieu de résidence de la personne concernée et des lieux qu'elle a fréquentés, afin d'éliminer les gîtes larvaires et les moustiques adultes et éviter ainsi la propagation du virus. Ces actions ciblées de démoustication s'accompagnent systématiquement d'une campagne d'information préalable des riverains.

Les bons réflexes à adopter contre les moustiques

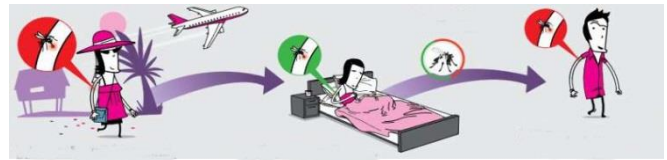
Les autorités ne peuvent lutter seules contre les maladies transmises par les moustiques et la population reste le principal acteur de la lutte visant à limiter la prolifération des moustiques. Chacun, en modifiant son comportement, peut se protéger soi-même et ainsi protéger ses proches. Il est très important de se protéger des piqûres de moustiques (en portant des vêtements couvrants et amples et en les imprégnant d'insecticide pour tissus, en utilisant un répulsif cutané, conseillé par votre pharmacien, sur les zones de peau découvertes...).

De plus, en adoptant des gestes simples et peu contraignants, chacun peut participer à la lutte contre la prolifération des moustiques tigres. En particulier, il est très important de supprimer les eaux stagnantes, qui permettent la reproduction du moustique, autour de son domicile, en mettant en œuvre les gestes suivants : enlever les soucoupes des pots de fleurs ou les remplir de sable, changer l'eau des vases plusieurs fois par semaine, vérifier le bon écoulement des gouttières, mettre à l'abri de la pluie ou supprimer les pneus usagés et tout autre objet pouvant se remplir d'eau, etc.

Comment le moustique tigre peut devenir « vecteur » de maladies ?

Une personne voyageant dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le Zika sont présents développe une de ces maladies en se faisant piquer par un moustique porteur d'un de ces virus, puis revient dans son pays de résidence, c'est ce qu'on appelle

un cas importé.



De retour en France métropolitaine dans une zone où le moustique tigre est présent, cette personne malade se fait piquer par un moustique tigre sain qui se fait alors infecter par un de ces virus. Après un cycle de multiplication interne, ce moustique peut, après quelques jours transmettre les virus à une autre personne saine en le piquant, c'est ce qu'on appelle

un cas autochtone.

Quelques conseils pratiques pour limiter la prolifération des moustiques chez soi

Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts...

Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.

Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.

Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.

Couvrir les petites piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (eau de javel, galet de chlore, etc.).

Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes : - débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies,
- élaguer les arbres,
- ramasser les fruits tombés et les débris végétaux,
- réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage),
- entretenir votre jardin.

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2
standard : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr